TOTAL COTE D'IVOIRE S.A.

Société Anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA
Immeuble Rive Gauche – Abidjan Zone 3, 100 rue des Brasseurs
01 BP 336 Abidjan 01
R.C.C.M : CI-ABJ-1976-B-17247

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les actionnaires de la société TOTAL Côte d'Ivoire sont convoqués en **Assemblée Générale Mixte le MERCREDI 31 MAI 2017 à 10 heures à la salle de conférence de l'hôtel Radisson Blu à Abidjan** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. **Présentation par le Conseil d'Administration de la gestion de la société et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016**
2. **Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission**
3. **Approbation des conventions règlementées**
4. **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016**
5. **Affectation du résultat net de l'exercice 2016**
6. **Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes**
7. **Renouvellement des mandats de quatre (4) administrateurs**
8. **Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant**
9. **Indemnités de fonction des administrateurs**
10. **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. **Approbation du fractionnement de l'action TOTAL Côte d'Ivoire**
2. **Modification de l'objet social de la société afin d'y mentionner explicitement l'activité de restauration**

Conformément à l'article 30 des statuts de la société, tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale et aura le droit de participer aux délibérations personnellement ou par un (1) mandataire de son choix, quel que soit le nombre d'actions détenues.
Toutefois, **les actionnaires propriétaires d'actions** nominatives ou de certificats d'actions nominatives **devront être inscrits sur le registre de la société trois (3) jours au moins avant la date de ladite Assemblée**, soit au plus tard le **27 mai 2017**. De même, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront avoir retiré les attestations de blocage auprès de la SGI BICIBOURSE au plus tard à cette même date.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que tous **les documents à soumettre à l'Assemblée Générale du 31 mai 2017 seront à leur disposition quinze (15) jours avant la tenue de ladite assemblée, soit à compter du 15 mai 2017**, au siège social de TOTAL CÔTE D'IVOIRE ou auprès de la SGI BICI BOURSE sise à Abidjan - Plateau, Rue Gourgas.

Pour plus de renseignements, s'adresser à TOTAL CÔTE D'IVOIRE, au secrétariat de la Direction Administrative et Financière (☎ 21 22 23 45).

Nb: L'enregistrement des actionnaires débutera à 8 heures 30 minutes
Les gadgets seront donnés uniquement aux participants physiquement présents

Le Conseil d'Administration